

JANVIER 2019

N° 47

Sommaire

Éditorial	1
Compte rendu du CDEN du 6 décembre	2
Notre vie interne	4
Prix de la laïcité et concours « Se construire citoyens »	5
CDAL de l'Hérault : une activité renaissant.	
Le CNAL, c'est quoi ?	6
Enquête : Symboles et Ecole publique	
Le mot du trésorier : cotisation 2018	7
Laïcité : Pour une vraie éducation à la citoyenneté	
Crèche en mairie	8



**La seule École
de la République,
c'est l'École Laïque**

Éditorial :

Cher(e)s collègues DDEN,

Tout d'abord, je vous souhaite une année 2019 la meilleure possible, avec la santé, la joie de vivre et l'envie de faire.

Être DDEN, ce n'est pas seulement faire une visite d'école par an et assister à 3 conseils d'école, c'est faire vraiment partie de la communauté éducative de l'école où vous êtes nommés et donc vous intéresser à sa vie journalière.

Le Prix de la laïcité est aussi un bon moyen de vous rapprocher des enseignants et des parents en valorisant des projets mis en œuvre avec les élèves. J'espère que nous aurons de nombreux dossiers cette année.

Pour l'École de la République dans l'ex académie de Montpellier et dans l'Hérault en particulier, la rentrée 2019 va être difficile. Alors que l'école à 3 ans et la fin des dédoublements de CE1 dans les REP vont engager de nombreux postes, la dotation est seulement de 49 postes soit au mieux une trentaine pour notre département.

(En comparaison, en 2016 + 300 postes, en 2017 + 301, en 2018 + 121 postes).

Pour combler les vides, il y a donc un grand risque de prendre sur les remplaçants, et le peu de « maîtres de plus que de classes » restant. D'autre part, les effectifs par classe risquent d'augmenter et les fermetures de classes ou même d'écoles dans les territoires ruraux sont probables. L'accueil des enfants porteurs de handicap sera encore plus compliqué.

Je vous recommande donc d'être très vigilants dans vos écoles et de nous avertir des problèmes éventuels sachant que le CDEN de la carte scolaire est prévu le 14 février.

Plus nous serons au courant des difficultés, plus nous pourrons intervenir en soutien des enseignants et des parents.

DDEN, nous voulons une école de la République accueillante, faisant réussir tous les élèves dans les meilleures conditions possibles.

Je vous souhaite « bon courage » et compte sur vous pour que notre action soit bénéfique.

Bien amicalement,

Martine Deldem

Présidente de l'UD DDEN de l'Hérault



Présents : le Préfet, le DASEN et son staf, M Calvat vice-président du Conseil départemental, 7 élus : 1 Région, 2 du Conseil départemental et 4 maires dont le président de l'AMF 34, 1 FSU, 3 UNSA, 1 FO, 1 SNALC, 1 SUD ÉDUC, 6 FCPE, 1 PEEP, 1 DDEN. Avec 21 votants le quorum est atteint.

Déclarations liminaires :

- 1) FO aborde tous les sujets politiques : abandon de toutes les réformes, 4 jours pour toutes les écoles, pas de cité éducative, retrouver des aides administratives, etc...
- 2) SUD : Service public mis à mal, modèle social détruit, plus d'école pour tous, profilage des postes, personnel mis en concurrence, inégalité sur le terrain
- 3) UNSA : Quel avenir du système éducatif public, financements, conditions de travail, postes supprimés, la réforme des rythmes balayée sans état d'âme pour faire des économies
- 4) FSU : Date du CDEN jour J des élections professionnelles, dialogue social absent au ministère, Violences, quelle responsabilité du système, Données statistiques non distribuées aux membres du CDEN
- 5) La FCPE s'inquiète de la sectorisation du quartier Malbosc à Montpellier et des moyens qui seront donnés à la nouvelle école Benoîte Groult sur Euro médecine, familles à CSP faible.

Réponse du DASEN : calendrier compliqué et date CDEN impossible à reculer. Les documents non distribués le seront sur des mesures techniques non représentatives.

Des déclarations liminaires des représentants des enseignants dénonçaient l'obligation pédagogique dans les classes de CP et de CE1 dédoublées, notamment sur l'apprentissage de la lecture, laquelle, de leur point de vue contrevient à la liberté pédagogique. Sans réponse du DaseN.

Ordre du jour :

Plan de la présentation du bilan de rentrée

1. Résultats scolaires session 2018

En général l'Hérault est un peu en dessous de l'académie et encore plus de la France, voir par bassins, les différences sont plus marquées. Toujours juste : l'enseignement professionnel.

2. Organisation, moyens et effectifs dans le premier degré

603 écoles sur 624 sont à 4 jours. 4 communes soit 37 écoles (24 REP+ et 13 REP) ont des CP dédoublés, 2756 élèves, 234 profs (79 créations). Prévisions dépassées avec 97726 élèves.

M. Bilhac maire de Péret comme M. Pollet, maire de Capestang regrettent les 4,5 jours. Ils remarquent que les effectifs continuent de grimper, que les dotations ne suffisent pas ni les financements de l'État. Le territoire du centre Hérault est sous équipé avec un taux de réussite moindre.

Sud s'interroge sur le maintien des REP. Le DaseN répond que la révision des REP est encours, mais aucune suppression n'est envisagée.

La FCPE s'interroge sur le nombre de remplaçants. Le DaseN répond que le 34 est le mieux loti. La carte scolaire sera attentive aux besoins.

3. Moyens et effectifs dans les collèges et lycées

+ 152 élèves en collège, progression des effectifs prévue pour rentrée 2019. Moyenne de 26,20 élèves par classe (France 25). Le dispositif « DEVOIRS FAITS » est présent dans tous les collèges sur la base minimum de 4h/classe. L'Articulation et la communication doivent améliorer.

Le Maire de Mauguio s'inquiète de la capacité de son collège avec des constructions de logements nombreuses d'ici 2022. Réponse du CD : les prévisions à 5 ans sont justes et les places seront suffisantes. Il faudra tabler sur des divisions à 27 élèves.

La FSU s'inquiète du nombre d'heures/poste changé en HSA. Les enseignants ont déjà 2 heures sup et ne pourront pas en assurer plus. Les REP sont très avantageées. Les HS sont moins payées, c'est injuste. Certaines divisions dépassent les 27 élèves. On atteint des seuils incompressibles.

La FCPE demande s'il existe un recensement des heures non remplacées. Sud dit que ce sont des HS. Le DaseN ajoute que des protocoles sont signés en CA. La FCPE signale que malgré les protocoles, les HS ne sont pas toujours possibles d'où désorganisation et heures perdues pour les élèves.

Sud s'interroge sur le devenir des accompagnements éducatifs et de l'aide aux devoirs. Le Dasen répond que « devoirs faits » est complémentaire.

La FSU parle du collège de Pézenas qui connaît de gros problèmes. Le Dasen indique qu'il va voir.

4. Orientation et affectation rentrée scolaire 2018

Déroptions acceptées si place en collège. M Calvat regrette que le CD fait la sectorisation mais n'est pas présent pour les dérogations.

Orientations en hausse vers le Pro. Pour l'EG en baisse mais supérieure à l'aca.

Redoublement en petite augmentation, comme la réorientation.

La FSU souligne la réforme du bac précipitée avec vœux en février. La colonne S va disparaître mais la spécialité maths va prendre le dessus. La filière techno est oubliée par le ministre.

Le Dasen répond qu'on ne peut pas anticiper. Il faut une qualité d'accompagnement pour que l'élève fasse un vrai choix en fonction de son futur métier.

La FSU s'interroge aussi sur Parcours Sup. Comment les spécialités vont-elles être prises en compte. Le Dasen répond qu'on y travaille.

Le financement de l'enseignement privé hors contrat est signalé. Le Préfet répond qu'il examinera le cas si preuves. Écoles coraniques sous surveillance ainsi que les jeunes éduqués chez eux. L'enseignement de l'arabe comme langue étrangère « normale » apporterait peut-être une solution.

5. Absentéisme

Il est en progression dans le secondaire. Des suivis sont mis en place notamment pour s'assurer de la non radicalisation. Il faut arriver à remotiver ces jeunes. Travail avec des associations.

6. Conseils de discipline

Les conseils de discipline posent souvent problème car la décision est trop souvent l'exclusion définitive. Il convient de convoquer le conseil de discipline chaque fois que nécessaire mais avec l'objectif de rechercher des solutions autres alternatives au renvoi systématique.

Renouvellement partiel des DDEN

16 candidatures sont à valider, les dossiers sont en attente depuis la rentrée.

Martine Deldem lit une déclaration sur le rôle et les missions du DDEN.

Votes unanimes sans FO qui ne prend pas part au vote et la FSU qui s'abstient.

Déclaration de Martine DELDEM au nom des DDEN de l'Hérault

Monsieur le Préfet

Monsieur l'Inspecteur d'académie - DASEN

Monsieur le représentant du Conseil Départemental

Mesdames, messieurs,

Les DDEN sont missionnés d'après l'article D241-34 du Code de l'Éducation, pour rendre compte de l'état des locaux, la sécurité, le chauffage, l'éclairage, le mobilier scolaire, le matériel d'enseignement, l'hygiène, la fréquentation scolaire, en fait, tout ce qui touche au bien-être des enfants à l'école. Leur fonction s'étend aux transports, aux restaurants scolaires, aux bibliothèques, aux activités périscolaires, soit, tout l'environnement scolaire des élèves.

Les DDEN exercent une mission d'incitation et de coordination. Médiateur entre la communauté éducative dont font partie les parents d'élèves, la municipalité et les services de l'Éducation nationale, ils facilitent les relations transversales.

Mais au-delà de leurs attributions, les DDEN militent pour l'École publique, gratuite et laïque. Tout enfant doit y trouver sa place et y réussir, qu'il ait un handicap ou des difficultés d'apprentissage. Les moyens spécifiques doivent être attribués aux écoles à la mesure de leur besoin.

Pour que la devise de la République soit effective à l'école, chaque enfant doit bénéficier de l'accompagnement nécessaire. Il pourra ainsi devenir un citoyen libre, solidaire, capable de vivre avec les autres en gardant son libre arbitre, sa liberté de conscience.

C'est ainsi que nous DDEN souhaitons une École de la République toujours plus accueillante et efficace et c'est dans cette optique que nous nous engageons dans notre mission bénévole.

Je vous remercie.

Martine DELDEM

Présidente UDDEN 34

Ils ont rejoint les DDEN

Délégation d'Agde

Jean-Luc Sizaire (Bessan)

Monia Ritter (Bessan)

Délégation de Lodève-Clermont -Gignac

Georges Belart (Clermont l'Hérault)

Philippe Bayle (Clermont l'Hérault)

André Poncé (Le Pouget)

Délégation de Sète

Roselyne Bälher (Sète)

Madeleine Verger (Sète)

Délégation de Mèze

Sylvie Coyot (Poussan)

Délégation de Frontignan

Mirosława Markowska –Fischer

(Mireval)

Chantal Aitziane (Villeneuve les Maguelone)

Marie Boissonnade ((Villeneuve les Maguelone)

Délégation Montpellier Mosson

Azzedine Bouslimani

Délégation Montpellier Ville

Margot Lévine

Anne-Marie Metnadier

Baya Adjì

Christain Cauvin

Ces 16 candidatures ont été validées par le DASEN lors du CDEN du 6 décembre.

Nous accueillons avec un immense plaisir ces nouveaux DDEN, dont la majorité avait participé à la formation organisée pour le 22 septembre dernier.

Ces nouveaux DDEN permettront le renouvellement de nos délégation et, nous l'espérons, pourront s'investir tant dans l'animation des délégations que dans nos instances départementales.

Un bureau départemental renforcé.

Notre bureau départemental a fait face à un important renouvellement lié au vieillissement de l'équipe précédente. Après une période un peu difficile l'équipe départementale s'est enrichie de quatre nouveaux membres :

Françoise Leclercq-Melon,
Gérard Desplos,
Daniel Lorenzo
et Alain Visseq.

Une équipe renouvelée, une participation plus régulière aux bureaux mensuels sont la garantie du renforcement de la dynamique de notre association.



Délégation de Mèze, ça repart avec un nouveau président !

En raison des ennuis de santé de sa présidente, notre délégation de Mèze était un peu en sommeil.

A l'initiative de Martine Deldem et d'Alain Visseq, une réunion a été organisée début décembre. Elle a permis aux DDEN du secteur de se retrouver et de désigner en leur sein un nouveau président pour remplacer Maseleine Bourdel démissionnaire de cette fonction.

C'est Jacques Teilhard, DDEN à Cournonterral qui s'est porté candidat à cette fonction.

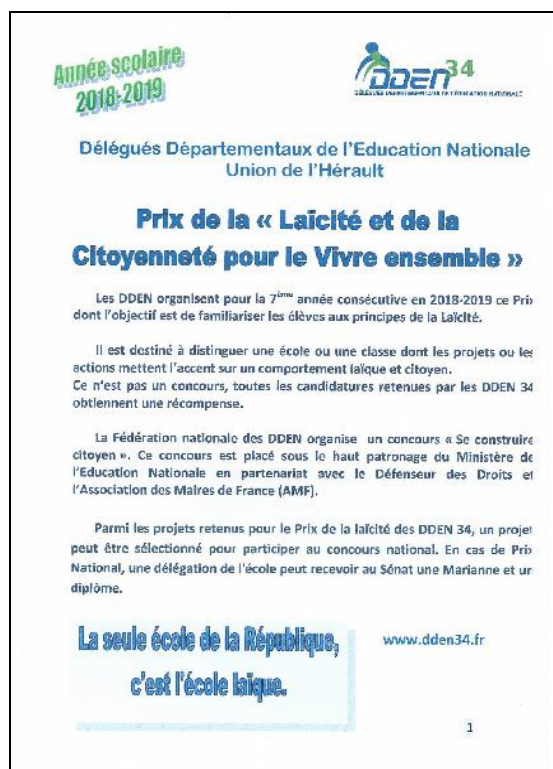
Il intègre donc le CA départemental en remplacement de Madeleine Bourdel. Le Bureau départemental apportera, chaque fois que nécessaire, toute son aide à ce nouveau président et aux DDEN de la délégation qui oeuvrent à ses côtés.

Prix de la laïcité et concours « Se construire citoyen »

Notre prix de la laïcité départemental connaît cette année sa 7^{ème} édition. Aux partenaires qui nous soutiennent depuis le début : JPA, MAE MAIF, MGEN, OCCE, Ville de Montpellier, Conseil départemental est venue s'ajouter cette année la Région Occitanie, preuve s'il en est, que les institutionnels apportent une réelle attention au combat pour la défense et la promotion de la laïcité.

Coordonnée par Françoise Leclercq-Melon et Daniel Lorenzo, l'édition 2019 est lancée. Nous attendons vos engagements à porter des projets. Ceux-ci devraient nous revenir finalisés au mois d'avril, le jury délibérant courant mai.

Pour vous aider, une plaquette a été diffusée auprès des présidents de délégation, un dossier est également consultable sur notre site : www.dden34.fr



Parmi les projets présentés deux projets pourront participer au concours national « Se construire citoyen ».

Souhaitons que les Inspecteurs de l'Éducation Nationale apportent un peu d'intérêt à notre initiative et en assurent la promotion auprès de leurs écoles.

Prix de la Laïcité avec l'appui de :



Le concours national « Se construire citoyen » est organisé par la Fédération Nationale des DDEN sous le haut patronage du Ministère de l'Éducation Nationale.

Les représentants des écoles lauréates sont reçus au Sénat lors de la remise des prix. Ce concours est organisé pour la deuxième année consécutive.



CDAL de l'Hérault : Une activité renaissante

Le Comité départemental d'action laïque (CDAL) de l'Hérault, longtemps en sommeil, a repris depuis l'an dernier. Organisateur du colloque « mixité scolaire et mixité sociale » en juin dernier, il a repris ses activités dès cet automne.

Deux initiatives sont à noter :

- Le colloque organisé par le Syndicat des Enseignants, mais dans le cadre du CDAL de l'Hérault sur le thème « pour une pédagogie de la laïcité » animé par Rémy-Charles Sirvent, secrétaire général du CNAL, Sylvain Conac, chercheur en pédagogie, et Jean-Paul Delahaye, président de la Ligue de l'Enseignement.
- Une enquête sur le financement de l'école publique par les municipalités, qui devrait être lancée début mars pour un dépouillement courant mai. Cette enquête, qui s'inscrit dans le droit fil des initiatives menées par le CNAL, nous permettra d'interpeller les équipes municipales ou les futurs candidats, à la veille des élections municipales, pour les interroger sur la façon dont ils conçoivent la mise en œuvre de la gratuité scolaire.

Le CDAL comme le CNAL a une présidence tournante assurée successivement par chacune de ses cinq composantes. Cette année, elle revient aux DDEN, ce qui nous confère une responsabilité majeure quant au succès de cette enquête.

Point d'histoire : le CNAL, c'est quoi ?

Le Comité national d'action laïque (CNAL) a été fondé en 1953. Il a pour but la **défense et la promotion de l'École publique et de la laïcité**.

Composé de 5 organisations :

- Les DDEN,
- La FCPE,
- La Ligue de l'Enseignement
- Le Syndicat des Enseignants UNSA
- L'UNSA Education,

son histoire est marquée par les grands combats laïques des 60 dernières années.

Au premier rang desquels :

- la lutte contre l'instauration de la Loi Debré en 1959-1960,
- le soutien au projet Savary de mise en place d'un service public unifié et laïque de l'Éducation en 1983-84,
- la lutte contre la loi Bourg-Broc autorisant le financement des investissements de l'enseignement privé en 1994, et la mise en échec de ce projet soutenu par François Bayrou, ministre de l'Éducation Nationale de l'époque.

Cette histoire, jalonnée de batailles difficiles, est caractérisée par un investissement constant pour la cause de la laïcité et de l'École Publique.

A l'heure où les deux sont menacées et parfois remises en cause dans leurs fondements, il est plus que jamais nécessaire de poursuivre cet engagement au sein de notre Comité Départemental d'Action Laïque, déclinaison locale du CNAL.

Certains, parmi nos DDEN, s'étonnent parfois de voir notre sigle côtoyer au bas d'appels ou d'initiatives diverses, celui des organisations partenaires, syndicats ou association de parents d'élèves. Ce modeste rappel historique peut leur permettre de mieux situer notre engagement commun.



Symboles et École Publique

LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

« Art. L. 111-1-1.-La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles et des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est affichée de manière visible dans les locaux des mêmes écoles et établissements. »



Depuis 2013, le Code de l'Éducation est clair : Sur la façade des écoles publiques et privées sous contrat, doivent figurer le drapeau tricolore, le drapeau européen et la devise de la République.

De même la déclaration des droits de l'homme et du citoyen doit être affichée de manière évidente dans les locaux scolaires.

Certaines municipalités semblent s'exonérer d'une partie au moins de ces obligations.

Dans un contexte où les valeurs de la République sont trop souvent remises en causes, la mise en exergue de ces symboles nationaux nous semble de première importance pour la formation des citoyens de demain.

Jules Ferry le précisait en son temps « Pour préserver la République, il faut une école qui forme des Républicains ».

A notre modeste place d'observateurs et de médiateur de la vie de nos écoles, nous devons nous astreindre à vérifier l'état de l'application de cet article du code de l'Éducation dans les écoles dont nous avons la charge.

Le Bureau départemental vous demande de le faire en renseignant l'enquête jointe à ce bulletin, et en la retournant de préférence avant la fin janvier afin de nous permettre d'en faire remonter les résultats lors de CDEN de février.

Cotisations 2018

Au dernier point effectué début décembre, nous avons encaissé 202 cotisations pour l'exercice 2018 qui vient d'être clôturé. 16 de nos DDEN manquaient à l'appel. Négligence, oubli, désengagement...

Nous en ignorons la raison, mais nous ne pourrions servir l'abonnement à la revue « Le délégué » aux DDEN qui ne se sont pas mis à jour de leur cotisation le 31 décembre 2018. Nous le regrettons, mais la trésorerie départementale ne peut supporter le charge des abonnements non réglés.

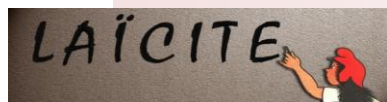
A l'inverse, nous nous réjouissons qu'un certain nombre de délégations aient déjà acquitté presque intégralement la cotisation 2019.

Rappelons qu'acquitter sa cotisation, est pour chaque DDEN un acte militant, mais aussi la garantie de son indépendance et de sa liberté d'expression.

Pour une vraie éducation à la citoyenneté

A l'heure où vous lirez ces lignes, la communauté nationale évoquera le quatrième anniversaire du massacre des journalistes de Charlie Hebdo perpétré par des fanatiques islamistes. Depuis la date du 7 janvier 2015, notre pays a malheureusement subi de multiples agressions du même type dont la dernière en date, l'attenta du marché de Noël de Strasbourg.

Notre société est malade de la montée des intégrismes religieux de toute obédience, porteurs de violence, souvent théorique, parfois physique. Lorsque nous dénonçons les pressions mentales dont sont victimes les enfants qui fréquentent certaines de nos écoles, lorsque nous alertons sur les dangers que porte en germes l'attitude de certains groupes de parents arc boutés sur des postures obscurantistes, lorsque nous nous inquiétons sur le fait que la croyance prend le pas sur la connaissance, on nous dit que nous noircissons à l'excès la situation et que nous généralisons à partir de phénomènes marginaux. Lorsque le gouvernement s'apprête à modifier la loi de 1905, garante depuis 113 ans de la concorde nationale, en autorisant les activités lucratives aux organisations culturelles, c'est pourtant de plus de laïcité dont nous avons besoin.



On nous reproche souvent notre position, caricaturée en posture rigide, parfois grossièrement qualifiée de « laïcarde ».

L'injure rejaille sur ceux qui la profèrent, puisqu'elle va trouver son origine dans les bas-fonds de la rhétorique maurassienne. De cela, nous ne nous inquiétons guère. Nous serons beaucoup plus réservés lorsqu'on nous vante les modèles d'intégration communautaristes, qui prétendraient conduire à l'harmonie, en respectant les préceptes et coutumes issus des cultures d'origine. Ce modèle, qui trouve une déclinaison inquiétante dans le système des accommodements canadiens, conduit une communauté à s'affranchir du droit commun et s'appliquer, librement nous dit-on, des règles et lois spécifiques à un groupe d'individus en fonction de son appartenance religieuse ou communautaire. C'est ce type de dérive qui a conduit l'ONU à dénoncer le jugement appliqué par la justice française dans le cadre de la crèche

Babyloup, au nom du respect de liberté individuelle, la liberté et la protection des enfants exposés à des dérives sectaires n'étant jamais considérées.

Jusqu'à ce jour, la République Française a su préserver son modèle laïque, notamment lors de la promulgation de la loi de 2004 sur les signes ostentatoires d'appartenance religieuse. Mais face aux menaces, est-on certain qu'en tous lieux, et particulièrement dans nos écoles, la vigilance et la rigueur soient aujourd'hui suffisantes pour prévenir les dérives communautaires ?

Nous en doutons parfois. Rappelons le rôle que Paul Bert assignait à l'école publique et à l'instruction civique : *Il faut une pensée unique, une foi commune pour un peuple, sans quoi il ne serait qu'une agrégation d'hommes juxtaposés; c'est ce que fera l'instruction civique, une instruction civique conçue toute entière pour faire des républicains et des nationaux, des citoyens d'une République une et indivisible.*

Rappelons l'article premier de la Constitution de notre République : *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.*

Pas de place dans ces principes pour une politique d'accommodements. Bien au contraire, on retrouve clairement énoncés les principes définis par la loi du 9 décembre 1905. Loi dont nous répétons inlassablement qu'elle est au fondement de la République, et dont nous estimons qu'elle ne devrait souffrir ni rajout ni rature.

Pour défendre la République, l'école publique se doit de former des citoyens républicains. C'est le rôle que lui assignaient ses fondateurs. Plus que jamais, il est d'actualité !

Claude Lassalvy

Crèche

Le 4 décembre dernier, le Sous-préfet de Béziers attaquait en justice la décision du maire de Béziers d'implanter une nouvelle fois une crèche dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Ce référendum imposait à l'édile biterrois de déplacer son installation et de se mettre en conformité avec la loi, en l'espèce, l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905.

L'Union Départementale des DDEN rend hommage à ce représentant de l'Etat, lequel a su rapidement mettre un terme à une situation qui violait ouvertement le principe de laïcité et de neutralité des bâtiments publics.



Appel des 113 : nous nous opposons aux modifications de la loi de 1905

113 ans d'existence de la loi du 9 décembre 1905

113 personnalités, dont notre président Eddy Khaldi, appellent à défendre cette loi face aux attaques qui la menacent.

A l'initiative de l'hebdomadaire Marianne et du CLR, une pétition est mise en ligne sur change.org pour soutenir cet appel. Quelques petits clics pour une grande cause...

DDEN, tous à vos souris !

Pétition accessible depuis le site de Marianne : marianne.net ou le site du Comité Laïcité et République :

<http://www.laicite-republique.org>